



40 place de la Mairie
01200 ÉLOISE, Haute-Savoie

Tél : 04 50 48 30 06
mairie@eloise.fr
www.eloise.fr

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 01/02/2024

PRESENTS : D. CLERC, M. CURTENAZ, J.C. GODARD, P. CHAILLOU, E. CASENOVE, P. MESSERLI, Y. LEGER, P. PITHIOUD, A. BERTRAND, P. CASAZZA, B. GARCIA, C. BORGEAT, N. AUDET, F. BACHMANN.

ABSENTE : V. BERTHIER (à rejoint la séance à 19h45).

Convocation du 26/01/2024

Ouverture de la séance : 19h30

Clôture de la séance : 21h20

Secrétaire de séance : Christophe BORGEAT

Auxiliaire : Vanessa BARBIERI

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier Procès-Verbal ;
- Budget Principal – Ouverture anticipée des crédits d'investissements ;
- Budget annexe « Eau » – Ouverture anticipée des crédits d'investissements ;
- Budget Principal – Attribution d'une subvention à l'école pour l'organisation d'une classe découverte ;
- Questions et informations diverses.

APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL :

Les Procès-Verbaux du Conseil Municipal du 11 décembre ainsi que celui du 20 décembre dernier sont approuvés à l'unanimité.

BUDGET PRINCIPAL – OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS :

DELIBERATION N°2024-001.

Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Le montant des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 remboursement d'emprunts) est de 1 058 000,00 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 264 500,00 €, soit 25 % de 1 058 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 264 500,00€ tels que répartis ci-dessus, soit le quart de 1 058 000,00 € correspondant aux crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- De PRÉCISER que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024.

ADOPTÉ :
A l'unanimité des membres
présents et représentés

BUDGET ANNEXE « EAU » – OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS :

DELIBERATION N°2024-002.

Mr le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Le montant des dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2023 (hors chapitre 16 remboursement d'emprunts) est de 325 967,34 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 81 491,84 €, soit 25 % de 325 967,34 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'AUTORISER le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, dans la limite de 81 491,84€ tels que répartis ci-dessus, soit le quart de 325 967,34 € correspondant aux crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,
- De PRÉCISER que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2024.

ADOPTÉ :
A l'unanimité des membres
présents et représentés

BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ÉCOLE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DECOUVERTE :

DELIBERATION N°2024-003.

Le Maire donne la parole à Marcelle CURTENAZ, 1^{ère} adjointe, en charge des affaires scolaires.

Il est exposé à l'assemblée la volonté de l'équipe enseignante d'organiser une classe découverte pour l'année scolaire 2023-2024.

Marcelle CURTENAZ précise qu'afin de permettre la réalisation de ce voyage scolaire en découle une demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Objets	Dépenses €	Objets	Recettes €
Hébergement et nourriture	5 845,00€	Subvention – Commune	1 520,00€
Transport jusqu'au lieu d'accueil	500,00€	Subvention – Département	1 520,00€
Indemnisation des animateurs	3 900,00€	Contribution des parents	1 520,00€
		Ressources diverses	300,50€
		Participation – Sou des écoles	5 384,50€
TOTAL	10 245,00€	TOTAL	10 245,00€

Marcelle CURTENAZ dit que la demande d'attribution est anticipée par rapport à l'instruction des autres demandes de subvention mais que compte tenu du projet l'école a besoin d'un retour avant le vote du budget.

Nicole AUDET confirme que l'équipe enseignante a besoin du retour de la collectivité afin de transmettre leur demande de fonds auprès des autres financeurs.

Philippe CASAZZA précise que les classes du CP au CM2 sont concernées par ce voyage scolaire. Le séjour aura lieu à Annecy sur le thème du cinéma d'animation et qu'il durera 4 jours.

Marcelle CURTENAZ rappelle que le voyage scolaire de l'année scolaire 2022-2023 avait été subventionné à hauteur de 1 200€ mais que le séjour n'était que de 3 jours.

Françoise BACHMANN dit que ce type de voyage scolaire est une très bonne expérience pour les enfants car cela leur apprend la vie en communauté hors du cocon familiale.

L'assemblée délibérante, après avoir entendu l'exposé,

Décide :

- D'ATTRIBUER à l'école une subvention de 1 520,00 € pour l'organisation d'une classe découverte au titre de l'année 2024,
- De PRÉCISER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

ADOPTÉ :

A l'unanimité des membres
présents et représentés

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé :

- Monsieur le Maire fait savoir qu'un projet d'installation d'une antenne relai porté par l'opérateur de réseau SFR est en cours ; indépendamment du souhait de la commune qui avait donné un avis négatif sur ce type d'installation au cours du Conseil Municipal du 4 juillet 2023
Il explique que l'opérateur a demandé à un propriétaire privé qui a accepté cette implantation en contrepartie d'un loyer pour l'utilisation de son terrain. Un bornage est prévu le mardi 06 février au matin.
Elisabeth CASENOVE dit que rien n'est indiqué dans le PLU concernant ce type d'installation et plus particulièrement sur la possibilité d'émettre un refus par la collectivité.
Elle précise que la collectivité peut uniquement retarder l'échéance et que les administrés peuvent éventuellement faire savoir leur refus en argumentant notamment sur l'aspect peu esthétique d'une telle installation.
Philippe MESSERLI demande à quoi servira cette antenne relai.
Monsieur le Maire répond que cette installation est envisagée par un opérateur pour couvrir une « zone blanche » de communication pour la téléphonie mobile sur l'autoroute à la hauteur du Grand Buisson.
Yann LEGER et Nicole AUDET disent que le terrain est en zone naturelle réglementée et qu'il est malgré tout possible de faire n'importe quoi.
- Monsieur le Maire dit que la délibération n°06122023 en date du 4 décembre 2023 concernant la prime exceptionnelle au pouvoir d'achat n'est pas valide puisqu'elle a été prise sur le décret relatif à la Fonction Publique d'Etat.
Il indique qu'un projet de délibération doit être soumis à l'avis du Comité Social Territorial (CST) avant adoption par le Conseil Municipal ; il convient donc de valider le projet avant sa transmission.
Elisabeth CASENOVE demande s'il ne faut pas retirer la précédente délibération.
La secrétaire de mairie répond que la nouvelle délibération prévoit l'abrogation de la précédente.
Françoise BACHMANN dit que la délibération avait été votée d'urgence avant le 31 décembre.
Monsieur le Maire propose de maintenir les montants votés en décembre 2023.
Elisabeth CASENOVE précise que ces montants peuvent être modulés.
Anne BERTRAND s'abstient.
Le projet de délibération tel que présenté est validé.

Valérie BERTHIER, rejoint la séance.

- Suite au refus d'employer une secrétaire itinérante pour désengorger le secrétariat et accélérer la formation de la secrétaire d'accueil, Monsieur le Maire a effectué un sondage auprès des communes de strate identique à Eloise afin de connaître le nombre de secrétaires par rapport à la population.
Françoise BACHMANN dit que la commune d'Eloise se situe dans la moyenne si on écarte les deux piques des communes employant le plus de personnel administratif.
Elisabeth CASENOVE indique que la commune d'Injoux-Génissiat n'est pas un bon exemple.
Anne BERTRAND précise que le problème est essentiellement dû au fait qu'un des deux agents ne soit pas formé.

Marcelle CURTENAZ constate que ce tableau permet de situer la collectivité et qu'il s'agit effectivement d'un problème de répartition des tâches.

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de Mme CASENOVE qui ne souhaite plus participer à la commission finance ; elle souhaite néanmoins conserver ses fonctions d'adjoint à l'urbanisme.
Il regrette cette décision et précise qu'il en a informé Mme la Sous-Préfète.
Anne BERTRAND demande ce qu'il va advenir de la commission finance.
Monsieur le Maire répond qu'il attend le retour de Mme la Sous-Préfète et qu'il en informera les élus dès que possible.
- Jean-Claude GODARD dit que les travaux d'alimentation en eau potable d'une maison située au Bois d'Arlod, en bordure la RD1508, sont en cours.
- Jean-Claude GODARD fait savoir que la mairie de Léaz a pris contact concernant le pont de Grésin qui aurait besoin de travaux d'entretien.
Il précise que le chemin d'accès côté Léaz s'est éboulé et qu'il est nécessaire de faire réaliser des travaux de remise en état de ce chemin avant d'entreprendre des travaux de réfection.
Françoise BACHMANN rappelle que lors des précédents travaux de réfection du pont, le département de l'Ain avait été plus généreux que le département de la Haute-Savoie.
- Patrick CHAILLOU indique que pour les travaux en cours, la commune est en attente du retour de l'architecte.
Françoise BACHMANN dit qu'elle comprend pourquoi l'architecte travaille avec des communes car dans le secteur privé cela ne trainerait pas ainsi.
Yann LEGER demande d'où viennent tous les travaux concernant l'église qui ont été ajoutés au tableur de la réunion Maire Adjoints
Elisabeth CASENOVE dit que cela fait suite à la visite du Père Vincent.
- Philippe CASAZZA dit que le dossier relatif au point d'apport volontaire des ordures ménagères pour Essertoux a avancé et précise que c'est un schéma de principe qui sera porté par Jean-Claude GODARD auprès de la CCUR.
Jean-Claude GODARD demande si la commune a intérêt à investir dans ce projet puisque les points de collectes sont voués à disparaître dans les années à venir.
Yann LEGER et Philippe CASAZZA disent que les travaux consistent à faire une plateforme en béton et que cela pourrait être effectués par les agents communaux.
- Philippe CASAZZA rappelle que la délibération relative au Zone d'Accélération des Energies Renouvelables a été transmise au service compétent de la DDT et que la saisie a été fait.
Il indique que la prochaine échéance sera en avril.
- Philippe CASAZZA fait savoir que « le bistrot des asso » sera tenu en avril par le Sou des Ecole et en mai par l'association du Tennis Club.
- Philippe CASAZZA indique que l'association du Sou des Ecole organise une vente de diot-patate le 11 février à la salle de la fruitière.
- Elisabeth CASENOVE demande à Monsieur le Maire de faire un retour la présentation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
Monsieur le Maire explique que le SCoT doit être élaboré à l'échelle de plusieurs intercommunalités.
Il indique que plusieurs solutions s'offrent à la CCUR, soit d'intégrer le SCoT Genevois ou celui d'Annecy, mais il est aussi possible de se donner un temps de réflexion attendu que le SCoT actuel arrivera à échéance dans quelques années.
Il précise que pour intégrer le SCoT Genevois il est impératif d'intégrer le Pôle Métropolitain Genevois pour lequel il est demandé une contribution de 200 000€ /an.
Elisabeth CASENOVE dit qu'elle était présente pour la présentation du SCoT d'Annecy qui est finalement plus libre d'accès.

Elle fait savoir que ce qui la dérange dans l'inter-SCoT Genevois c'est l'obligation d'intégration dans la Métropole du Grand Genève avec contrepartie financière pour finalement être happé par le Genevois, rajouté au lobby des élus bellegardiens pour que la CCUR intègre le Genevois plutôt qu'Annecy.

Marcelle CURTENAZ dit qu'il y a des avantages et des inconvénients des deux côtés mais qu'il sera important de regarder ce qui est le plus favorable pour la collectivité. Philippe CASAZZA fait part de ses inquiétudes et demande au Maire de faire redescendre les informations aux conseillers.

- Françoise BACHMANN explique qu'en vue de la réalisation des budgets il est impératif de faire un retour à la commission finances sur les besoins pour l'année 2024. Un retour est attendu avant le 15 mars.
Elle rajoute que sans retour, aucun crédit ne sera prévu.
- Françoise BACHMANN propose à la commission école de se réunir pour relancer le projet afin d'avoir un montant pour le budget 2024.
- Françoise BACHMANN rappelle que les élections européennes auront lieu le 9 juin de 8h00 à 20h00, et qu'il faut commencer à fixer le tableau de tour de rôle.
- Anne BERTRAND fait savoir que les travaux d'enrobés prévus à Essertoux ne sont toujours pas réalisés et que la fissure s'agrandit.
- Bénédicte GARCIA fait remonter la demande d'administrés résidant au Fartoret afin de connaître la raison de l'interdiction de stationnement devant le bâtiment.
Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas autorisé de stationner sur la route, cela pose des problèmes de sécurité.
- Marcelle CURTENAZ informe l'assemblée des différents mouvements de personnel au sein du service scolaire :
 - Agent périscolaire = Fin de CDD au 31 décembre 2023,
 - Agent périscolaire = Recrutement au 31 janvier 2024,
 - Agent gestionnaire périscolaire = Fin de congé maternité le 5 février.Elle souhaite remercier Mme Amélie BAJULAZ qui a assuré le remplacement de l'agent placé en congé maternité.
Elle précise aussi que pendant l'absence d'agent, il a été fait appel à Nicole AUDET, élue, et Mme Danielle GOETSCHMANN pour renforcer l'équipe.
Anne BERTRAND dit qu'avec leurs expériences respectives, chaque agent a trouvé sa place.
Elle rajoute que cette nouvelle équipe influe favorablement sur le climat du périscolaire (cantine et garderie), de plus nombreuses animations ont redonné l'envie aux enfants de fréquenter le centre périscolaire.
- Marcelle CURTENAZ informe qu'une altercation a eu lieu au sein de l'école ; celle-ci émane des parents d'un élève dirigée contre la directrice et le corps enseignant.
Il en résulte que l'enfant est, à ce jour, déscolarisé suite à la demande de radiation des parents et après accord de l'inspection académique.
Elle précise qu'après plusieurs demandes et refus de scolarisation dans les écoles voisines, la commune s'est adressée à la mairie de Valserhône qui doit statuer et nous faire un retour rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôt la séance à 21h20.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,
Christophe BORGAT



LE PRESIDENT DE SEANCE,
Didier CLERC

